

phrases analogues à celles qu'on trouve dans les *Manuels de conversation*, écrites d'abord en langue romane ou provençale et traduites en copte. Il existe à Oxford un manuscrit copte fort ancien, intitulé : la *Parfaite sagesse*, une copie en a été prise par M. Dulac, par l'ordre du gouvernement français. On possède encore dans cette langue un recueil de recettes contre les maladies de la peau, des contrats écrits sur une espèce de parchemin qu'on croit être de la peau de gazelle, un recueil d'hymnes versifiés et rituels, traduits par Champollion avec le texte revu et commenté. Les traductions en langue copte du *Pentateuque*, de quelques autres livres de l'Ancien Testament, des Évangiles et de quelques ouvrages liturgiques ont été imprimées à Rome, Zoëga, dans son catalogue des manuscrits coptes de la bibliothèque du Vatican, a publié plusieurs ouvrages, entre autres le *Recueil de recettes* métriques contre les maladies de la peau, dont nous avons parlé plus haut. Tel est l'inventaire des ouvrages coptes que nous possédons. On peut étudier les grammaires coptes de Peyron (Turin, 1841, in-8°), de Schwabe (Berlin, 1850, in-8°, en allemand), d'Uhlenmann (Leipzig, 1854, in-8°), et les dictionnaires de Peyron (Turin, 1835, in-4°), de Parthey (Berlin, 1844, in-8°), et surtout le *Grammaire* d'Uhlenmann, l'auteur de la *Grammaire analytique de la langue copte* et du *Dictionnaire copte*.

COPTÉ, ÉE (ko-pté) part. passé du v. Copter. Une cloche coptée.

COPTÉE s. f. (ko-pté — rad. copter). Sonnerie que l'on fait en coptant.

COPTER v. a. ou tr. (ko-pté — rad. copte, petit coup, dimin. de cop, ancienne orthographe de coup). Frapper une cloche d'un seul côté avec le battant : Copter une cloche.

— A signifié frapper, heurter en général.

COPTIS s. f. (ko-ptis — du gr. koptis, je coupe). Bot. Genre de plantes, de la famille des Renouclacées, tribu des helleborées, comprenant quelques espèces qui croissent dans les régions arctiques du globe : Les coptis sont cultivées dans les jardins. (C. Lemaire.)

— Encycl. Ce petit genre de renouclacées, formé aux dépens des helleborées, renferme des plantes herbacées, à rhizome traçant, à feuilles toiles radicales, à fleurs solitaires ou réunies en très-petit nombre à l'extrémité de pédoncules radicaux. Ces plantes habitent les régions boréales de deux continents. Leurs rhizomes ou racines sont d'une grande amertume et jouissent de propriétés astrinquentes très-prononcées. Elles renferment une matière colorante jaune, qu'on emploie pour teindre les laines et les peaux. L'espèce la plus remarquable est la *coptis* à trois feuilles (*coptis trifida*), petite plante grêle, à fleurs blanches, croissant dans les bois humides, et à laquelle s'applique tout ce que nous avons dit du genre. Sa racine est employée comme stomatique et contre les affections de la bouche.

COPTIS s. f. (ko-ptis — du gr. koptis, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPITEUR adj. m. (ko-pti-teur — du pref. co, et du gr. koptis, je coupe, ou peut-être de koptis, petit coup, dimin. de cop, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTE s. m. (ko-pté — du gr. koptis, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTEUR adj. m. (ko-pti-teur — du pref. co, et du gr. koptis, je coupe, ou peut-être de koptis, petit coup, dimin. de cop, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTEUR adj. m. (ko-pti-teur — du pref. co, et du gr. koptis, je coupe, ou peut-être de koptis, petit coup, dimin. de cop, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTEUR adj. m. (ko-pti-teur — du pref. co, et du gr. koptis, je coupe, ou peut-être de koptis, petit coup, dimin. de cop, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTEUR adj. m. (ko-pti-teur — du pref. co, et du gr. koptis, je coupe, ou peut-être de koptis, petit coup, dimin. de cop, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTEUR adj. m. (ko-pti-teur — du pref. co, et du gr. koptis, je coupe, ou peut-être de koptis, petit coup, dimin. de cop, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTEUR adj. m. (ko-pti-teur — du pref. co, et du gr. koptis, je coupe, ou peut-être de koptis, petit coup, dimin. de cop, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTEUR adj. m. (ko-pti-teur — du pref. co, et du gr. koptis, je coupe, ou peut-être de koptis, petit coup, dimin. de cop, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTEUR adj. m. (ko-pti-teur — du pref. co, et du gr. koptis, je coupe, ou peut-être de koptis, petit coup, dimin. de cop, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTEUR adj. m. (ko-pti-teur — du pref. co, et du gr. koptis, je coupe, ou peut-être de koptis, petit coup, dimin. de cop, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTEUR adj. m. (ko-pti-teur — du pref. co, et du gr. koptis, je coupe, ou peut-être de koptis, petit coup, dimin. de cop, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTEUR adj. m. (ko-pti-teur — du pref. co, et du gr. koptis, je coupe, ou peut-être de koptis, petit coup, dimin. de cop, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTEUR adj. m. (ko-pti-teur — du pref. co, et du gr. koptis, je coupe, ou peut-être de koptis, petit coup, dimin. de cop, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTEUR adj. m. (ko-pti-teur — du pref. co, et du gr. koptis, je coupe, ou peut-être de koptis, petit coup, dimin. de cop, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTEUR adj. m. (ko-pti-teur — du pref. co, et du gr. koptis, je coupe, ou peut-être de koptis, petit coup, dimin. de cop, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTEUR adj. m. (ko-pti-teur — du pref. co, et du gr. koptis, je coupe, ou peut-être de koptis, petit coup, dimin. de cop, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTEUR adj. m. (ko-pti-teur — du pref. co, et du gr. koptis, je coupe, ou peut-être de koptis, petit coup, dimin. de cop, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre paillardé.

COPTOLOGIE s. f. (ko-ptolo-j) — du gr. koptis, je coupe; logos, discours). Traitée sur l'art de la coptologie.

COPTOLOGIQUE adj. (ko-ptolo-j-iké — rad. coptologie). Qui a rapport à la coptologie.

COPTOMIE s. f. (ko-ptom) — du gr. koptis, je coupe; omos, épaule). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des lamellicornes, détaché du genre ectonie.

COPTON s. m. (ko-pton). Pharm. anc. V. COPAÏRON.

COPTOPLACENTA s. m. (ko-ptio-pla-sain-ta) — mot lat. formé de *copla*, copte; *placenta*, gâteau). Antiq. lat. V. COÏTE.

COPTOPS s. m. (ko-ptops) — du gr. koptis, je coupe; ops, ail). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des lamellicornes, comprenant neuf espèces, des Indes et d'Afrique.

COPTOPTÈRE s. m. (ko-ptio-ptère) — du gr. koptis, je coupe; pteron, aile). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, comprenant une seule espèce, du Cap de Bonne-Espérance.

COPTORHINE s. f. (ko-ptio-rhine) — du gr. koptis, je coupe; rhin, nez). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des lamellicornes, comprenant deux espèces.

COPTORHINQUE s. m. (ko-ptio-rhin-ke) — du gr. koptis, je coupe; rhin, nez). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des lamellicornes, comprenant cinq à huit espèces, des Indes et de la Nouvelle-Guinée.

COPTOS, ville de l'Égypte ancienne, dans la Thébaïde. Reliée par des routes à Myos-Ormos et à Bérénice, ports sur la mer Rouge, elle était l'entrepôt du commerce entre l'Inde et l'Europe. Grâce à son immense mouvement commercial, Coptos devint très-florisante; sa prospérité dura jusqu'au règne de Dioclétien, qui, pour châtier une révolte des habitants, y envoya des troupes qui détruisirent la malheureuse ville de fond en comble.

COPTOSOME s. m. (ko-ptoso-me) — du gr. koptis, je coupe; soma, corps). Entom. Syn. de CANOPE.

COPOTOME s. m. (ko-ptio-to-me) — du gr. koptis, je coupe; tomos, division). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des hydrochares, comprenant une seule espèce.

COPRITEUR adj. (ko-ptri-teur). V. COPITEUR.

COPURE s. m. (ko-pti-re) — du gr. koptis, je coupe; oura, queue). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, comprenant vingt-sept espèces, propres à l'Amérique du Sud.

COPULANCE s. f. (ko-pu-lan-sa) — du lat. copula, lien). Accomplissement, V. NIUS MOT.

COPULATEUR, TRICE adj. (ko-pu-la-teur, trice — rad. copuler). Zool. Qui sert, qui est propre à la copulation : Les vesicules copulatrices de certains insectes. (Milne-Edwards.)

COPULATIF, IVE adj. (ko-pu-la-tif, ive — rad. copuler). Gramm. Qui sert à her, à unir : Particule copulative. Conjonction copulative. Je saluez moi, que c'est la conjonction copulative et qui lie les membres corrélatifs de la phrase. (Beaumarchais.) Proposition copulative. Celle qui renferme plusieurs attributs unis par une conjonction, comme les suivantes : La faiblesse et la tyrannie sont également à craindre chez un prince. La violence n'est ni honnête ni utile.

— Log. *Syllogisme copulatif*, Syllogisme dans lequel la majeure est une proposition copulative, dont une partie est affirmée dans la mineure, et l'autre niée dans la conclusion, comme dans l'exemple suivant : Un même acte ne saurait être injuste et nécessaire; or la tyrannie est toujours injuste, donc la tyrannie n'est jamais nécessaire.

— Bot. *Cloisons copulatives*, Cloisons du péricarpe qui ne se séparent bien ni de l'axe ni des parois.

— s. f. Conjonction copulative : La copulative.

— Antonyme. Disjonctif.

COPULATION s. f. (ko-pu-la-si-on — lat. copulatio de copula, lien). Accomplissement du mâle et de la femelle, et particulièrement de l'homme et de la femme : La plupart des animaux ne cherchent la copulation que quand leur accroissement est pris presque en entier. (Buff.) Il y a beaucoup d'animaux qui engendrent sans copulation. (Vol.) La société ne dure pas plus longtemps que chaque acte de copulation. (J.-J. Rousseau.) La copulation avec une femme stérile, ou avec une femme déjà enceinte, en fin toute copulation dont il ne résulte pas grossesse, est un délit bien moindre que celui qui introduit dans le mariage des rejetons hétérogènes. (Fourrier.)

Maint auteur antique et récent, bien instruit en toute doctrine.

Sont ceux qui la doctrine descendent de copulation divine.

Et que de Bacchus et Cyprine Naquit un enfant maupieux;

Mais, nonobstant cette origine, C'est pauvre chose qu'un gouteux.

— Quand l'acte exprimé par le mot copulation est considéré au point de vue de la morale, on dit souvent *Copulation charnelle* : La

copulation charnelle est défendue hors le mariage. (Acad.)

— Bot. Acte de la fécondation des germes, chez les plantes dont les sens ne sont pas confondus sur un même sujet : Il est des plantes qui n'ont réellement point de sexe, et ne peuvent se multiplier par la copulation. (G. Saint-Hilaire.)

COPULATIVEMENT adv. (ko-pu-la-ti-ve-nement, rad. copulatif). D'une manière copulative : Des mots copulativement unis.

COPULE s. f. (ko-pu-le — lat. copula, lien). Logiq. Mot qui lie le sujet d'une proposition avec l'attribut : Le verbe être, qui est soit exprimé ou sous-entendu, est la copule de toutes les propositions. C'est sur la copule que tombe toujours la négation ou l'affirmation qui fait la qualité de la proposition. (Diderot.)

— Gramm. Conjonction copulative : Les *Sémites ne savent que faire succéder les propositions les unes aux autres, en employant pour tout artifice la simple copule et*. (Renan.)

— Dr. canon. Union charnelle de l'homme et de la femme : Lorsqu'une fille n'a marié et la copule que sous promesse de cohabitation, celui qui l'a faite est obligé en conscience de l'épouser. (Trév.)

— Anc. mus. Passage harmonique dans lequel l'une des parties est composée de plusieurs notes qui s'exécutent rapidement, pendant que l'autre partie fait une tenue.

— Encycl. Logiq. Le premier coup d'œil sur une proposition montre qu'elle se constitue par la réunion de deux noms. Une proposition est un discours dans lequel quelque chose est affirmé ou nié d'une autre chose. Ainsi dans la proposition : *L'or est jaune*, la qualité *jaune* est affirmée de la substance *or*. Toute proposition a trois parties : le sujet, le prédicat ou attribut et la copule. Le prédicat est le nom qui désigne ce qui est affirmé ou nié. Le sujet est le nom qui désigne la personne ou la chose de laquelle quelque chose est affirmé ou nié. La copule est le signe qui indique qu'il y a affirmation ou négation, et fait ainsi distinguer à l'auditeur ou au lecteur la proposition de toute autre espèce de discours, dans la proposition : *La terre est ronde*, le prédicat est le mot *ronde*, qui désigne la qualité attribuée (*prédicatus*), les mots *la terre*, désignant l'objet auquel cette qualité est attribuée, composent le sujet; le mot *est*, qui est placé entre le sujet et le prédicat pour montrer que l'un est affirmé de l'autre, est la copule.

Il faut bien comprendre la nature et l'office de la copule. Comme on ne peut pas conclure, en voyant seulement deux noms ensemble, que l'un est le prédicat et l'autre le sujet, c'est-à-dire que l'un des deux devra être affirmé ou nié de l'autre, il faut nécessairement qu'il y ait quelque moyen d'indiquer que telle est l'intention de celui qui parle, quelque signe pour faire distinguer une attribution de toute autre espèce de discours. C'est ce qui se fait quelquefois par une légère modification d'un des mots, appelée *inflexion*, comme lorsque l'on dit *la terre est brulée*, le changement du second mot brulé (*infinitif*) en *brûlé* indique que nous entendons affirmer le prédicat brûlé du sujet feu. Mais cette fonction est ordinairement remplie par les mots est, quand on veut dire que *la terre est brulée*, on entend nier, ou pas quelque autre temps du verbe être. L'analyse logique ramène la copule à l'unité de forme en décomposant les verbes ordinaires de manière à séparer les deux idées de l'infinitif, et de l'affirmation, et l'idée du prédicat affirmé.

La copule n'est-elle pas quelque chose de plus qu'un simple signe d'attribution ? Ne signifie-t-elle pas aussi l'existence ? Cette proposition : *Socrate est juste*, ne renferme-t-elle pas l'affirmation de l'existence de Socrate ? On l'a prétendu, et cette erreur vient d'une équivoque produite par le double sens du verbe être. Le mot est, en effet, non-seulement fait mention de la copule dans l'affirmation, mais il est aussi le mot même du prédicat, et par conséquent peut être lui-même le prédicat d'une proposition. Il présente seulement le sens copulatif quand il exprime que l'affirmation du rapport de convenance, d'équation, entre le sujet et le prédicat; il peut exprimer, outre cette affirmation, l'état, l'existence entendue dans le sens général, abstrait, indéterminé; alors il présente, outre le sens copulatif, le sens d'existence, c'est-à-dire que dans ces propositions : *Dieu est; je suis*. Que l'emploi du mot est comme copule, dit M. John Stuart Mill, n'enferme pas nécessairement l'affirmation d'existence, c'est ce qui ressort d'une remarque que nous venons de faire. L'existence est une fiction des poètes, proposition dans laquelle il ne peut pas être impliqué que le centaure existe, puisque la proposition elle-même annonce expressément que l'objet n'a pas d'existence réelle. L'existence des fictions n'implique pas l'existence réelle, et par conséquent n'implique pas l'existence réelle. L'existence est une fiction des poètes, proposition dans laquelle il ne peut pas être impliqué que le centaure existe, puisque la proposition elle-même annonce expressément que l'objet n'a pas d'existence réelle. L'existence des fictions n'implique pas l'existence réelle, et par conséquent n'implique pas l'existence réelle.

— Anc. mus. Passage harmonique dans lequel l'une des parties est composée de plusieurs notes qui s'exécutent rapidement, pendant que l'autre partie fait une tenue.

— Encycl. Logiq. Le premier coup d'œil sur une proposition montre qu'elle se constitue par la réunion de deux noms. Une proposition est un discours dans lequel quelque chose est affirmé ou nié d'une autre chose. Ainsi dans la proposition : *L'or est jaune*, la qualité *jaune* est affirmée de la substance *or*. Toute proposition a trois parties : le sujet, le prédicat ou attribut et la copule. Le prédicat est le nom qui désigne ce qui est affirmé ou nié. Le sujet est le nom qui désigne la personne ou la chose de laquelle quelque chose est affirmé ou nié. La copule est le signe qui indique qu'il y a affirmation ou négation, et fait ainsi distinguer à l'auditeur ou au lecteur la proposition de toute autre espèce de discours, dans la proposition : *La terre est ronde*, le prédicat est le mot *ronde*, qui désigne la qualité attribuée (*prédicatus*), les mots *la terre*, désignant l'objet auquel cette qualité est attribuée, composent le sujet; le mot *est*, qui est placé entre le sujet et le prédicat pour montrer que l'un est affirmé de l'autre, est la copule.

Il faut bien comprendre la nature et l'office de la copule. Comme on ne peut pas conclure, en voyant seulement deux noms ensemble, que l'un est le prédicat et l'autre le sujet, c'est-à-dire que l'un des deux devra être affirmé ou nié de l'autre, il faut nécessairement qu'il y ait quelque moyen d'indiquer que telle est l'intention de celui qui parle, quelque signe pour faire distinguer une attribution de toute autre espèce de discours. C'est ce qui se fait quelquefois par une légère modification d'un des mots, appelée *inflexion*, comme lorsque l'on dit *la terre est brulée*, le changement du second mot brulé (*infinitif*) en *brûlé* indique que nous entendons affirmer le prédicat brûlé du sujet feu. Mais cette fonction est ordinairement remplie par les mots est, quand on veut dire que *la terre est brulée*, on entend nier, ou pas quelque autre temps du verbe être. L'analyse logique ramène la copule à l'unité de forme en décomposant les verbes ordinaires de manière à séparer les deux idées de l'infinitif, et de l'affirmation, et l'idée du prédicat affirmé.

La copule n'est-elle pas quelque chose de plus qu'un simple signe d'attribution ? Ne signifie-t-elle pas aussi l'existence ? Cette proposition : *Socrate est juste*, ne renferme-t-elle pas l'affirmation de l'existence de Socrate ? On l'a prétendu, et cette erreur vient d'une équivoque produite par le double sens du verbe être. Le mot est, en effet, non-seulement fait mention de la copule dans l'affirmation, mais il est aussi le mot même du prédicat, et par conséquent peut être lui-même le prédicat d'une proposition. Il présente seulement le sens copulatif quand il exprime que l'affirmation du rapport de convenance, d'équation, entre le sujet et le prédicat; il peut exprimer, outre cette affirmation, l'état, l'existence entendue dans le sens général, abstrait, indéterminé; alors il présente, outre le sens copulatif, le sens d'existence, c'est-à-dire que dans ces propositions : *Dieu est; je suis*. Que l'emploi du mot est comme copule, dit M. John Stuart Mill, n'enferme pas nécessairement l'affirmation d'existence, c'est ce qui ressort d'une remarque que nous venons de faire. L'existence est une fiction des poètes, proposition dans laquelle il ne peut pas être impliqué que le centaure existe, puisque la proposition elle-même annonce expressément que l'objet n'a pas d'existence réelle. L'existence des fictions n'implique pas l'existence réelle, et par conséquent n'implique pas l'existence réelle.

— Anc. mus. Passage harmonique dans lequel l'une des parties est composée de plusieurs notes qui s'exécutent rapidement, pendant que l'autre partie fait une tenue.

— Encycl. Logiq. Le premier coup d'œil sur une proposition montre qu'elle se constitue par la réunion de deux noms. Une proposition est un discours dans lequel quelque chose est affirmé ou nié d'une autre chose. Ainsi dans la proposition : *L'or est jaune*, la qualité *jaune* est affirmée de la substance *or*. Toute proposition a trois parties : le sujet, le prédicat ou attribut et la copule. Le prédicat est le nom qui désigne ce qui est affirmé ou nié. Le sujet est le nom qui désigne la personne ou la chose de laquelle quelque chose est affirmé ou nié. La copule est le signe qui indique qu'il y a affirmation ou négation, et fait ainsi distinguer à l'auditeur ou au lecteur la proposition de toute autre espèce de discours, dans la proposition : *La terre est ronde*, le prédicat est le mot *ronde*, qui désigne la qualité attribuée (*prédicatus*), les mots *la terre*, désignant l'objet auquel cette qualité est attribuée, composent le sujet; le mot *est*, qui est placé entre le sujet et le prédicat pour montrer que l'un est affirmé de l'autre, est la copule.

Il faut bien comprendre la nature et l'office de la copule. Comme on ne peut pas conclure, en voyant seulement deux noms ensemble, que l'un est le prédicat et l'autre le sujet, c'est-à-dire que l'un des deux devra être affirmé ou nié de l'autre, il faut nécessairement qu'il y ait quelque moyen d'indiquer que telle est l'intention de celui qui parle, quelque signe pour faire distinguer une attribution de toute autre espèce de discours. C'est ce qui se fait quelquefois par une légère modification d'un des mots, appelée *inflexion*, comme lorsque l'on dit *la terre est brulée*, le changement du second mot brulé (*infinitif*) en *brûlé* indique que nous entendons affirmer le prédicat brûlé du sujet feu. Mais cette fonction est ordinairement remplie par les mots est, quand on veut dire que *la terre est brulée*, on entend nier, ou pas quelque autre temps du verbe être. L'analyse logique ramène la copule à l'unité de forme en décomposant les verbes ordinaires de manière à séparer les deux idées de l'infinitif, et de l'affirmation, et l'idée du prédicat affirmé.

La copule n'est-elle pas quelque chose de plus qu'un simple signe d'attribution ? Ne signifie-t-elle pas aussi l'existence ? Cette proposition : *Socrate est juste*, ne renferme-t-elle pas l'affirmation de l'existence de Socrate ? On l'a prétendu, et cette erreur vient d'une équivoque produite par le double sens du verbe être. Le mot est, en effet, non-seulement fait mention de la copule dans l'affirmation, mais il est aussi le mot même du prédicat, et par conséquent peut être lui-même le prédicat d'une proposition. Il présente seulement le sens copulatif quand il exprime que l'affirmation du rapport de convenance, d'équation, entre le sujet et le prédicat; il peut exprimer, outre cette affirmation, l'état, l'existence entendue dans le sens général, abstrait, indéterminé; alors il présente, outre le sens copulatif, le sens d'existence, c'est-à-dire que dans ces propositions : *Dieu est; je suis*. Que l'emploi du mot est comme copule, dit M. John Stuart Mill, n'enferme pas nécessairement l'affirmation d'existence, c'est ce qui ressort d'une remarque que nous venons de faire. L'existence est une fiction des poètes, proposition dans laquelle il ne peut pas être impliqué que le centaure existe, puisque la proposition elle-même annonce expressément que l'objet n'a pas d'existence réelle. L'existence des fictions n'implique pas l'existence réelle, et par conséquent n'implique pas l'existence réelle.

— Anc. mus. Passage harmonique dans lequel l'une des parties est composée de plusieurs notes qui s'exécutent rapidement, pendant que l'autre partie fait une tenue.

— Encycl. Logiq. Le premier coup d'œil sur une proposition montre qu'elle se constitue par la réunion de deux noms. Une proposition est un discours dans lequel quelque chose est affirmé ou nié d'une autre chose. Ainsi dans la proposition : *L'or est jaune*, la qualité *jaune* est affirmée de la substance *or*. Toute proposition a trois parties : le sujet, le prédicat ou attribut et la copule. Le prédicat est le nom qui désigne ce qui est affirmé ou nié. Le sujet est le nom qui désigne la personne ou la chose de laquelle quelque chose est affirmé ou nié. La copule est le signe qui indique qu'il y a affirmation ou négation, et fait ainsi distinguer à l'auditeur ou au lecteur la proposition de toute autre espèce de discours, dans la proposition : *La terre est ronde*, le prédicat est le mot *ronde*, qui désigne la qualité attribuée (*prédicatus*), les mots *la terre*, désignant l'objet auquel cette qualité est attribuée, composent le sujet; le mot *est*, qui est placé entre le sujet et le prédicat pour montrer que l'un est affirmé de l'autre, est la copule.

Il faut bien comprendre la nature et l'office de la copule. Comme on ne peut pas conclure, en voyant seulement deux noms ensemble, que l'un est le prédicat et l'autre le sujet, c'est-à-dire que l'un des deux devra être affirmé ou nié de l'autre, il faut nécessairement qu'il y ait quelque moyen d'indiquer que telle est l'intention de celui qui parle, quelque signe pour faire distinguer une attribution de toute autre espèce de discours. C'est ce qui se fait quelquefois par une légère modification d'un des mots, appelée *inflexion*, comme lorsque l'on dit *la terre est brulée*, le changement du second mot brulé (*infinitif*) en *brûlé* indique que nous entendons affirmer le prédicat brûlé du sujet feu. Mais cette fonction est ordinairement remplie par les mots est, quand on veut dire que *la terre est brulée*, on entend nier, ou pas quelque autre temps du verbe être. L'analyse logique ramène la copule à l'unité de forme en décomposant les verbes ordinaires de manière à séparer les deux idées de l'infinitif, et de l'affirmation, et l'idée du prédicat affirmé.

La copule n'est-elle pas quelque chose de plus qu'un simple signe d'attribution ? Ne signifie-t-elle pas aussi l'existence ? Cette proposition : *Socrate est juste*, ne renferme-t-elle pas l'affirmation de l'existence de Socrate ? On l'a prétendu, et cette erreur vient d'une équivoque produite par le double sens du verbe être. Le mot est, en effet, non-seulement fait mention de la copule dans l'affirmation, mais il est aussi le mot même du prédicat, et par conséquent peut être lui-même le prédicat d'une proposition. Il présente seulement le sens copulatif quand il exprime que l'affirmation du rapport de convenance, d'équation, entre le sujet et le prédicat; il peut exprimer, outre cette affirmation, l'état, l'existence entendue dans le sens général, abstrait, indéterminé; alors il présente, outre le sens copulatif, le sens d'existence, c'est-à-dire que dans ces propositions : *Dieu est; je suis*. Que l'emploi du mot est comme copule, dit M. John Stuart Mill, n'enferme pas nécessairement l'affirmation d'existence, c'est ce qui ressort d'une remarque que nous venons de faire. L'existence est une fiction des poètes, proposition dans laquelle il ne peut pas être impliqué que le centaure existe, puisque la proposition elle-même annonce expressément que l'objet n'a pas d'existence réelle. L'existence des fictions n'implique pas l'existence réelle, et par conséquent n'implique pas l'existence réelle.

— Anc. mus. Passage harmonique dans lequel l'une des parties est composée de plusieurs notes qui s'exécutent rapidement, pendant que l'autre partie fait une tenue.

— Encycl. Logiq. Le premier coup d'œil sur une proposition montre qu'elle se constitue par la réunion de deux noms. Une proposition est un discours dans lequel quelque chose est affirmé ou nié d'une autre chose. Ainsi dans la proposition : *L'or est jaune*, la qualité *jaune* est affirmée de la substance *or*. Toute proposition a trois parties : le sujet, le prédicat ou attribut et la copule. Le prédicat est le nom qui désigne ce qui est affirmé ou nié. Le sujet est le nom qui désigne la personne ou la chose de laquelle quelque chose est affirmé ou nié. La copule est le signe qui indique qu'il y a affirmation ou négation, et fait ainsi distinguer à l'auditeur ou au lecteur la proposition de toute autre espèce de discours, dans la proposition : *La terre est ronde*, le prédicat est le mot *ronde*, qui désigne la qualité attribuée (*prédicatus*), les mots *la terre*, désignant l'objet auquel cette qualité est attribuée, composent le sujet; le mot *est*, qui est placé entre le sujet et le prédicat pour montrer que l'un est affirmé de l'autre, est la copule.

Il faut bien comprendre la nature et l'office de la copule. Comme on ne peut pas conclure, en voyant seulement deux noms ensemble, que l'un est le prédicat et l'autre le sujet, c'est-à-dire que l'un des deux devra être affirmé ou nié de l'autre, il faut nécessairement qu'il y ait quelque moyen d'indiquer que telle est l'intention de celui qui parle, quelque signe pour faire distinguer une attribution de toute autre espèce de discours. C'est ce qui se fait quelquefois par une légère modification d'un des mots, appelée *inflexion*, comme lorsque l'on dit *la terre est brulée*, le changement du second mot brulé (*infinitif*) en *brûlé* indique que nous entendons affirmer le prédicat brûlé du sujet feu. Mais cette fonction est ordinairement remplie par les mots est, quand on veut dire que *la terre est brulée*, on entend nier, ou pas quelque autre temps du verbe être. L'analyse logique ramène la copule à l'unité de forme en décomposant les verbes ordinaires de manière à séparer les deux idées de l'infinitif, et de l'affirmation, et l'idée du prédicat affirmé.

La copule n'est-elle pas quelque chose de plus qu'un simple signe d'attribution ? Ne signifie-t-elle pas aussi l'existence ? Cette proposition : *Socrate est juste*, ne renferme-t-elle pas l'affirmation de l'existence de Socrate ? On l'a prétendu, et cette erreur vient d'une équivoque produite par le double sens du verbe être. Le mot est, en effet, non-seulement fait mention de la copule dans l'affirmation, mais il est aussi le mot même du prédicat, et par conséquent peut être lui-même le prédicat d'une proposition. Il présente seulement le sens copulatif quand il exprime que l'affirmation du rapport de convenance, d'équation, entre le sujet et le prédicat; il peut exprimer, outre cette affirmation, l'état, l'existence entendue dans le sens général, abstrait, indéterminé; alors il présente, outre le sens copulatif, le sens d'existence, c'est-à-dire que dans ces propositions : *Dieu est; je suis*. Que l'emploi du mot est comme copule, dit M. John Stuart Mill, n'enferme pas nécessairement l'affirmation d'existence, c'est ce qui ressort d'une remarque que nous venons de faire. L'existence est une fiction des poètes, proposition dans laquelle il ne peut pas être impliqué que le centaure existe, puisque la proposition elle-même annonce expressément que l'objet n'a pas d'existence réelle. L'existence des fictions n'implique pas l'existence réelle, et par conséquent n'implique pas l'existence réelle.

— Anc. mus. Passage harmonique dans lequel l'une des parties est composée de plusieurs notes qui s'exécutent rapidement, pendant que l'autre partie fait une tenue.

